

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension 20Kv, l'entreprise GRDE mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux interviendra sur votre commune pour remettre la végétation à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne.



8 rue Léon Fournier sud 38130 ECHIROLLES



Le propriétaire de la parcelle reste propriétaire des bois coupés.

La végétation est en domaine privé

- Les branches coupées restent sur place, rangées et laissées à disposition du propriétaire.
- Dans les secteurs à fortes densités de végétation et/ou difficiles d'accès, les bois coupés sont laissés au sol, à disposition des propriétaires. L'élagueur doit faire un layon sous la ligne.

L'intérêt de laisser les bois coupés au sol freine les repousses rapides

La végétation est en domaine public

- Les produits de coupe doivent être dégagés des voies de circulation, chemins, sentiers, fossés, ruisseaux, ... (évacuation ou broyage)

Abattage

- L'arbre est laissé sur place, tronc ébranché, à disposition du propriétaire.

ATTENTION DANGER

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution. Il ne faut absolument jamais :
Il Toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre,
Il Toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.
Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur :
www.sousleslignes-prudence.com

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

